

DEPARTEMENT
Charente-
Maritime

Séance du 15 avril 2024

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

13

Nombre de votants
15

Date de la
convocation
03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, Troisième Adjoint Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - - Monsieur DEBRIE Didier - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne

Excusés : Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE Alain) ; Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA Béatrice)

Absents : Monsieur VICI Laurent - Madame Christine CHAPRON - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix

A été nommé secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice

2024_04_14- Personnel municipal- création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe- rédacteur principal de 1^{ère} classe- attaché territorial à temps complet 35-35^è à compter du 15 avril 2024- modification du tableau des effectifs au 15 avril 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Secrétaire général (e)

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire général (e) à temps complet, soit 35 /35^{ème} à compter du 15 avril 2024, pour des fonctions d'assistance et conseil aux élu (e), gestion et suivi de dossiers spécifiques en direction du public (garderie, bibliothèque, cantine, transports scolaires etc.) élaboration des documents administratifs et budgétaires, gestion des affaires générales, maîtrise d'œuvre de projet, management de proximité, gestion administrative des ressources humaines, contrôle de la qualité des services rendus, organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du ou des grade(s) de rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe et Attaché territorial.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs :

Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	durée hebdomadaire
Attachés	A			
Attaché principal		1	1	35/35
Attaché territorial		1	0	35/35
Rédacteurs	B			
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	0	35/35
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	0	35/35
Rédacteur		1	1	35/35
Adjoint administratifs	C			
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		2	2	35/35
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1	1	35/35
Adjoint administratif		2	2	35/35
Agents de police municipale	C			
Brigadier- Chef Principal		1	1	35/35
Brigadier		1	1	35/35
Adjoint techniques	C			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		3	3	35/35
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1	1	30/35
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		1	1	35/35
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		1	1	30/35
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Agent en disponibilité pour création d'entreprise			30/35
Adjoint technique		3	3	35/35
Adjoint technique		1	1	30/35
ATSEM	C			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe		1	1	35/35
Fonctionnaires		20	19	
Contrats surcroit activités de droit public	C			
Adjoint technique		1	1	Ecoles cantine 30/35 2023-2024
Parcours Emploi compétences PEC de droit privé	C			
PEC		1	1	35/35
Non fonctionnaires		2	2	
Total effectif		22	21	

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 15 avril 2024,

Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 18/04/2024

Publiée sur le site internet le :

Affichée le : 18/04/2024

